

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 24 janvier 2023

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013.

Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro. Phase 2 – Volet relatif à l'inclusion des coûts de fourniture, transport et équilibrage (FTÉ) dans le calcul de rentabilité des projets d'extension de réseau.

Demande de SÉ-AQLPA quant à l'uniformisation du droit des intervenants de répliquer ou non à la [lettre B-0725 d'Énergir](#) relativement aux rapports des intervenants.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) n'a pas d'objection au dépôt de la [lettre C-FCEI-0305](#) répondant à la [lettre B-0725 d'Énergir](#) relativement aux rapports des intervenants sur l'inclusion des coûts de fourniture, transport et équilibrage (FTÉ) dans le calcul de rentabilité des projets d'extension de réseau, en Phase 2 du présent dossier.

Dans ce contexte, si la Régie autorise la FCEI à déposer cette réponse à Énergir, SÉ-AQLPA demande respectueusement à la Régie de lui permettre de le faire aussi. SÉ-AQLPA avait en effet déjà indiqué, en page 2 de sa

*Sur le fond de la [lettre B-0725 d'Énergir](#), les commentaires du Distributeur ne contestent qu'un seul aspect de notre rapport et, sur ce sujet, nous semblent inexacts. Nous aurions évidemment souhaité y répondre, mais nous nous abstenons de le faire puisque le cadre procédural n'a pas prévu de réplique des intervenants. **Évidemment, si la Régie invitait les intervenants à répliquer à cette lettre d'Énergir, il nous ferait plaisir de le faire.***

[Souligné en caractères gras par nous]

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants, par le Site Internet de la Régie.